

Laurent Sorbier, conseiller technique chargé de la société de l'information
au Cabinet du Premier ministre

Le gouvernement porte un intérêt tout particulier au débat sur la société de l'information. La préparation du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) mobilise actuellement le gouvernement dans son ensemble pour essayer de porter haut le message de la France au sein de l'Europe. Dans le cadre franco-canadien, le gouvernement français a engagé un dialogue fructueux avec le gouvernement canadien sur l'ensemble des sujets ayant trait à la société de l'information. À cet égard, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs hauts responsables qui suivent ces sujets au Canada. En outre, lors d'un récent voyage au Québec, le Premier ministre a souhaité que l'administration électronique soit un des sujets privilégiés de collaboration avec le Canada, particulièrement avec le Québec.

Depuis cette initiative, le débat prend des formes diverses. La société civile s'est engagée à la fois dans le débat et dans la préparation du sommet. J'aimerais souligner que le gouvernement a souhaité donner une large place à la société civile dans la préparation du sommet. En dépit d'une procédure lourde et de nombreuses contraintes diplomatiques, le gouvernement espère que des orientations puissent être néanmoins dégagées pour l'avenir, plus particulièrement dans le domaine de la gouvernance.

Dans le passé, quand on évoquait le terme de « gouvernance » dans l'administration française, on entendait exclusivement les discours liés, par exemple, à la régulation de l'attribution des adresses IP, à la gestion des noms de domaine. Aujourd'hui, la volonté du gouvernement est d'aborder la gouvernance sous l'angle le plus large possible. Nous pensons que le rôle de ceux qui s'intéressent à la gouvernance ne consiste pas seulement à se concentrer sur des questions techniques, mais aussi à prendre en charge – ou tout du moins à prendre en considération – l'ensemble des questions afférentes à la régulation éthique et juridique de la société de l'information. Ils doivent s'interroger sur la place que peuvent y tenir la société civile, les pouvoirs publics, les entreprises, et mesurer comment la régulation ou la co-régulation peut évoluer dans un contexte mouvant avec des aspirations de la part des États participants qui ne sont pas toujours concordantes. Avec ses partenaires européens, la France sera amenée à défendre tout ce qui touche à la régulation des contenus, à la protection du droit d'auteur dans la société de l'information, à la lutte contre la contrefaçon et contre la pornographie. Il y a tout un ensemble de questions qui vont bien au-delà de la seule régulation technique.

Nous sommes à une phase charnière. Pour certains pays, les éléments de la société de l'information sont banalisés et sont entrés dans la vie quotidienne : il y a, bien sûr, l'Internet, mais aussi toutes les autres technologies qui concourent au développement de la société de l'information. D'autres pays, quant à eux, sont encore au stade de l'appropriation à la fois des technologies et des problématiques qu'elles engendrent – qui sont assez différentes de celles où ces technologies se sont banalisées. Pour les pays qui commencent à avoir un certain recul par rapport aux pratiques, le véritable enjeu consiste à proposer une vision éthique de la régulation, qui puisse constituer un modèle pour tous les autres pays.

Le classement de l'Union internationale des télécommunications (ITU), qui rétrograde la France de six places (de la vingtième à la vingt-sixième place), ne signifie pas pour autant qu'il y a un recul de la société de l'information en France. Ceci est dû simplement au fait qu'un certain nombre de pays, particulièrement en Asie, ont un développement extrêmement rapide en la matière. Selon les indicateurs retenus, ces pays sont dans une phase de généralisation un peu plus grande des outils.

En regardant les indicateurs français, on constate qu'il y a des éléments extrêmement encourageants cette année, comme la progression du taux d'équipement des ménages en PC (qui est de 20 % par rapport à l'année précédente). La campagne, appelée « Internet déclaré d'utilité tout public », qui vient d'être lancée par le gouvernement avec une cinquantaine de partenaires privés, va contribuer à accélérer ce mouvement. Nous sommes aujourd'hui à 42 % d'équipement des ménages en PC. Ce taux ne cesse de progresser et nous espérons, en 2004, passer la barre des 50 %.

En Europe, la France se trouve en deuxième position, derrière l'Allemagne, pour le nombre d'abonnés au haut débit. Il y aura probablement plus de 3 millions d'abonnés à la fin de l'année 2003. Quant au commerce électronique, nous avons enregistré, l'année dernière, plus 64 % de chiffre d'affaires. Nous sommes ainsi dans une nouvelle phase d'accélération du développement de la société de l'information en France. Cette accélération n'est pas seulement dans les usages et les pratiques, mais aussi dans la prise de conscience des problèmes que ceux-ci posent. Aujourd'hui, nous avons compris que la technologie ne suffisait pas, qu'il fallait comprendre quels étaient les effets d'entraînement de ces technologies sur les divers comportements et modes de fonctionnement de la société.

Au sein du gouvernement, nous constatons aujourd'hui qu'un nouvel usage apparaît régulièrement tous les six mois alors que personne ne l'avait prévu ou qu'un usage, existant dans un domaine, se généralise à d'autres domaines avec des effets que nous n'avions pas prévus. Par exemple, dans le domaine du «*peer to peer*», nous constatons que cet outil, conçu à la base comme un outil d'échanges, de contributions scientifiques, est devenu, en l'espace de deux ans, un phénomène qu'aucun expert n'avait réellement anticipé dans ses effets destructeurs, ou en tout cas problématiques, pour les industries culturelles, en particulier pour l'industrie du disque et du cinéma. L'apparition de ce type de détournement des nouvelles technologies ou de leur appropriation est constante.

Il est certes indispensable de faire évoluer les modes de régulation – ce que le gouvernement a essayé de faire en tentant de résorber le retard français en matière de transposition des directives touchant à la société de l'information – , mais il faut reconnaître qu'il est impossible de prévoir quels seront les usages lorsque nous aurons atteint l'objectif fixé par le gouvernement d'ici à 2007, à savoir dix millions d'abonnés au haut débit. La généralisation du haut débit et le développement de l'Internet mobile vont certainement engendrer un certain nombre de nouvelles pratiques. L'imagination humaine en la matière, plus particulièrement celle des acteurs économiques, paraît être sans borne. N'oublions pas que toutes sortes d'usages, d'outils technologiques ont été appropriés, au départ, non pas par les utilisateurs, mais par les entreprises. La régulation devra certainement évoluer en s'adaptant aux nouveaux usages et aux nouvelles pratiques. Elle devra probablement être moins technicienne que par le passé et faire une place plus large à des organismes qui ont une représentativité, une légitimité pour l'entreprendre.